

jrs de vue, sur J. Ross, \$100; argent \$50.—
22. Payé traite de L. Pagé à l'ordre de M. Tremblay, \$250.—**23.** Ventes au c., \$600.—
23. Accepté traite de R. Forgues, à 3 jrs de vue, ordre J.-B. Hamel, \$15.—**23.** Vendu à G. Barry, 100 brls farine à \$6.25, \$625; reçu: argent \$300; billet à 90 jrs \$200; traite à 15 jrs de vue, sur P. Rose, \$100; bal. $\frac{1}{2}\%$.—**23.** Ventes au c., \$1250.—**24.** Vendu à F. May $\frac{1}{2}\%$, 20 quarts porc s. à \$9.25, \$185.—**24.** Payé traite de R. Constant à l'ordre de B. Fortune, \$100.—**25.** Ventes au c., \$937.50.—**26.** Payé loyer, juillet, \$20.—**26.** Reçu de G. Barry à cte \$18.—**26.** Ventes au c., \$360.—**27.** Accepté traite de R. Constant, 20 jrs de vue, à l'ordre de J. Lenoir, \$100.—**27.** Vendu à F. May $\frac{1}{2}\%$, 100 brls farine à \$6.25, \$625.—**28.** Ventes au c., \$405.—**28.** Payé traite de R. Forgues, à l'ordre de J.-B. Hamel, \$15.—**28.** Payé salaire du commis, 2 semaines, \$10.—**30.** Accepté traite de B. Paré à 3 ms de vue, ordre T. Morris, \$75.—**30.** Donné à R. Forgues pour solde de cte, traite, à 15 jrs de vue sur G. Barry, \$5.

INVENTAIRE: Meubles, \$60.—*Mdises:* 50 brls farine à \$5.10, \$255; 3 quarts porc salé à \$8, \$40; \$295.

REMARQUE.—Les meubles m'ont coûté \$70; la valeur actuelle est \$60; il est évident que cette valeur forme partie de mon **actif**; il est évident aussi que la différence entre le prix **coûtant**, \$70; et la valeur **actuelle** \$60 est une **perte**:

Capital actuel, \$11,542.50.

Des comptes en Banque et des Chèques

Il arrive souvent qu'un marchand au lieu de conserver son argent chez lui le dépose dans une institution appelée **banque**, et qu'il paie ses dettes et retire les sommes dont il a besoin au moyen de **mandats** ou **traites** qui dans le cas présent reçoivent le nom de **chèques**. Lorsqu'on dépose des fonds dans une banque pour y avoir un crédit ouvert, on établit un compte à cette banque, sous le nom de *Banque de Montréal*, ou de *Banque de Québec*, etc, ou simplement de *Banque*.

Un **compte en banque** appartient à la classe des **comptes particuliers ou personnels** et est assujéti aux mêmes règles que ces derniers.

Règle 1. *Débitez* ce compte des fonds déposés dans la *Banque*.

Règle 2. *Créditez* ce compte des fonds qu'on retire de la *Banque*, ou ce qui revient au même des *chèques* qu'on tire sur elle.

Au débit et au crédit de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération suivante?

1 juin.—Je dépose \$1250 dans la Banque de Montréal.

Rép. Au Dr de Banque de Montréal; au Cr de la Caisse.

2 juin.—J'achète de N. Martin des *mdises*, \$450, pour lesquelles je donne le chèque suivant:

No 1.

Québec, 2 juin 1895.

BANQUE DE MONTRÉAL

Payez à N. Martin, ou ordre, quatre cent cinquante $\frac{25}{100}$ piastres.

\$450. $\frac{25}{100}$

L'Elève.

En examinant le chèque ci-dessus on constatera:

1. Que le chèque comme la traite porte trois noms: celui du *tireur*, du *tiré* et du *bénéficiaire*; dans cet exemple le tireur est l'*Elève*; le tiré, la *Banque de Montréal*; et le bénéficiaire, N. Martin.

2. Que le nom du tiré sur un chèque est celui d'une banque et qu'il est généralement placé au haut du chèque.

3. Qu'un chèque est payable à *vue*.

Au débit et au crédit de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente?

Rép. Au Dr de *Mdises*; au Cr de Banque de Montréal, de même qu'on créditerait une personne sur laquelle on tirerait une traite.

3 juin.—A. Richard Thomas, auquel je dois \$49.75 à cte je donne le chèque suivant:

No 2

Québec, 3 juin 1895.

BANQUE DE MONTRÉAL,

Payez à M. Richard Thomas, ou ordre, quarante-neuf $\frac{75}{100}$ piastres.

\$49. $\frac{75}{100}$

L'Elève.

Au Dr et au Cr de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente?

Rép. Au Dr de R. Thomas; au Cr de Banque de Montréal.

5 juin.—De M. Nolin, auquel je vends des *mdises* \$85, je reçois le chèque suivant:

No 17.

Québec, 5 juin 1895.

BANQUE DES MARCHANDS

Payez à l'Elève, ou ordre, quatre-vingt-cinq $\frac{25}{100}$ piastres.

\$85. $\frac{25}{100}$

M. Nolin.

Au Dr et au Cr de quels comptes faut-il faire les écritures de l'opération précédente?

Rép. En présentant ce chèque, ou tout autre chèque qu'on reçoit, à la banque, sur laquelle il est tiré, on en touche le montant. On considère tous les chèques qu'on reçoit comme étant de l'argent; donc au Dr de la Caisse; au Cr de *Mdises*.

Si au lieu de nous faire payer le montant du chèque nous le déposons à la Banque, la réponse sera: au Dr de Banque et non au Dr de Caisse.